

18 Jul 2026 -18:14

Appartient à [Conseil des ministres du 18 juillet 2026](#)

Mise en œuvre du Listing Act européen et promotion de l'union des marchés de capitaux

Sur proposition du ministre des Finances Jan Jambon, le Conseil des ministres a approuvé un avant-projet de loi mettant en œuvre le Listing Act européen et visant à promouvoir l'union des marchés de capitaux.

Le projet vise à mettre en œuvre le règlement européen 2024/2809 et à transposer la directive européenne 2024/2811. Ces textes ont pour but de rendre les marchés des capitaux de l'Union européenne plus attractifs pour les entreprises et de faciliter l'accès aux capitaux, en particulier pour les PME.

L'avant-projet modifie à cette fin diverses dispositions du droit financier belge, notamment en ce qui concerne les prospectus, les notes d'information, les abus de marché, les services de recherches en investissement et les infrastructures des marchés.

Les seuils de l'obligation de prospectus sont ainsi adaptés : pour les offres de valeurs mobilières, ils sont fixés à 12.000.000 EUR et pour les autres instruments de placement à 5.000.000 EUR. En ce qui concerne les offres inférieures à ce seuil, le régime de la note d'information est adapté.

Le projet modifie également la loi du 12 mai 2014 relative aux sociétés immobilières réglementées (SIR) afin d'accroître l'attractivité de la bourse de Bruxelles en renforçant l'une de ses niches principales.

L'avant-projet est transmis pour avis au Conseil d'État.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Jan Jambon, Vice-premier ministre et ministre des Finances et des Pensions, chargé de la Loterie nationale et des Institutions culturelles fédérales
Rue de la Loi 12
1000 Bruxelles
Belgique
<https://jambon.belgium.be>
info@kcfin.be

François Moré
Porte-parole (FR)
francois.more@kcfin.be

Pol Van Den Driessche
Porte-parole (NL)
+32 474 97 04 19
pol.vandendriessche@kcfin.be